

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Balfour, la 3^e lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL—MOTION TENDANT À L'ENVOI D'UN MESSAGE À LA CHAMBRE DES COMMUNES—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude d'un message de la Chambre des communes demandant qu'un comité mixte spécial soit formé pour étudier les relations extérieures du Canada.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, l'article n° 10 figure au *Feuilleton* depuis quelque temps déjà. Au départ, son étude a été reportée en raison de certaines questions budgétaires délicates. Je crois savoir qu'elles sont maintenant résolues. Certains ont proposé leurs bons offices pour arracher au gouvernement l'argent nécessaire au financement de ces comités mixtes à l'égard desquels nous avons peu de contrôle, pour ne pas dire aucun.

Cela dit, je prierais le Sénat de considérer d'un œil favorable la motion qui suit:

Que le Sénat se joigne à la Chambre des communes pour former un comité mixte spécial pour étudier les relations extérieures du Canada;

Que le document intitulé «Compétitivité et sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada», déposé au Sénat le 15 mai 1985 (Document parlementaire n° 331-383), soit déferé au comité;

Que le comité effectue une étude et présente un rapport sur les questions soulevées dans le document susmentionné, et soumette dans son rapport des recommandations sur les objectifs et la conduite des relations extérieures du Canada;

Que cinq membres du Sénat qui seront désignés à une date ultérieure représentent le Sénat audit comité;

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que le comité soit autorisé à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes et exiger la production de documents et dossiers, et à faire imprimer à l'occasion les documents et les témoignages dont il pourra ordonner l'impression;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau;

Que le comité soit autorisé à voyager au Canada et, lorsqu'il le jugera nécessaire, à se faire accompagner du personnel requis;

Que le quorum du comité soit fixé à sept membres lorsque le comité doit voter, adopter une résolution ou prendre d'autres décisions, à condition que les deux Chambres soient représentées, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des séances, à entendre des témoignages et à en autoriser l'impression lorsque quatre membres du comité sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Que le comité présente, au plus tard le 23 août 1985, un rapport intérimaire au sujet de la participation canadienne à la recherche sur l'initiative de défense stratégique et du commerce bilatéral avec les États-Unis;

Que, notwithstanding les pratiques habituelles de cette Chambre, si celle-ci ne siège pas lorsque le comité aura terminé un rapport intérimaire ou son rapport final, le comité fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du Greffier du Sénat et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé sur le Bureau;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 31 mai 1986; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

Le paragraphe qui nous intéresse est le suivant:

Que cinq membres du Sénat qui seront désignés à une date ultérieure représentent le Sénat audit comité;

Je crois savoir que le comité comprendra dix-sept membres en tout, dont douze de la Chambre des communes et cinq du Sénat. Il est prévu que ce comité tiendra des séances au cours du congé estival. Il s'est engagé à présenter le 23 août au plus tard un rapport provisoire sur la participation du Canada aux recherches sur l'initiative de défense stratégique et sur les échanges bilatéraux avec les États-Unis. Il importe évidemment que toute motion soit adoptée par les deux chambres afin que le comité puisse être formé. J'invite donc les honorables sénateurs à appuyer la motion.

(Sur la motion du sénateur Frith, le débat est ajourné.)

POLITIQUE ET PROGRAMMES DE LANGUES OFFICIELLES

ADOPTION DU 1^{er} RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Wood, appuyée par l'honorable sénateur Barrow, tendant à l'adoption du premier rapport du comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles (Rapport du Commissaire—1984), présenté au Sénat le 29 mai 1985.—(L'honorable sénateur Doody).

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, l'étude de cet article a également été retardée pour des raisons d'ordre budgétaire, tout comme celle de l'article n° 10. Il s'agit encore d'un comité mixte. La question a été renvoyée au comité de la régie intérieure. Le gouvernement fait de son mieux pour nous fournir les fonds qui mettront le comité en mesure de poursuivre ses travaux importants conjointement avec l'autre endroit.